

Saddam Hussein dit avoir été torturé par les Américains

Page B 5



Sidney Crosby ne fera pas partie de l'équipe canadienne à Turin

Page B 6

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCVI N° 292

LE JEUDI 22 DÉCEMBRE 2005

87c + TAXES = 1\$

La nomination à Paris d'un ami de Charest est contestée

L'Association des anciens délégués du Québec prépare une lettre de protestation

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — La nomination de l'ambassadeur du Canada à Tunis, Wilfrid-Guy Licari, au poste de délégué général du Québec à Paris est contestée non seulement par l'opposition péquiste, mais aussi par les anciens détenteurs du titre le plus prestigieux de la diplomatie québécoise.

Actuellement en poste à Tunis, M. Licari, qui a 58 ans et dont la nomination a été entérinée par le conseil des ministres hier, est un ami personnel de Jean Charest. Ils se sont connus au Maroc en 1987, au moment des Jeux de la Francophonie à Casablanca, selon ce qu'a rapporté hier le porte-parole du premier ministre, Hugo D'Amours. M. Licari y était ambassadeur et M. Charest détenait alors le portefeuille de ministre d'État à la Jeunesse dans le gouvernement conservateur de Brian Mulroney. Plus récemment, à l'été 2003, lorsque M. Licari était ambassadeur du Canada au Vatican, Jean Charest, qui venait d'être élu, avait pu obtenir une audience avec le pape Jean-Paul II, notamment grâce au travail de M. Licari.

Comme *Le Devoir* le révélait il y a un mois, M. Licari, à l'emploi du ministère des Affaires étrangères du Canada depuis 1968, succédera à Clément Duhaim — qui était en poste depuis 2000 rue Pergolèse —, non seulement comme délégué général du Québec mais aussi comme «sherpa» du premier ministre auprès de la Francophonie. M. Duhaim a été nommé au début du mois administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), ce qui en fait une sorte de «sous-ministre» de l'organisation. Chose inusitée, l'Association des anciens délégués



Louise Beaudoin



Pape Noël

LE PAPE Benoît XVI arborait hier un chapeau rouge bordée de fourrure blanche lorsqu'il a traversé en voiture la place Saint-Pierre de Rome pour son audience générale hebdomadaire. Ce chapeau rouge, qui n'était pas sans évoquer le bonnet du père Noël, s'appelle un «camauro» en italien. Coiffe prisée des souverains pontifes au XVII^e siècle, elle a été plus récemment portée par le pape Jean XXIII, qui a été inhumé avec un camauro en 1963.

Onde de choc au Bloc

La main tendue aux Québécois par Harper pourrait torpiller les chances des souverainistes dans plusieurs comtés chauds

ALEC CASTONGUAY
ROBERT DUTRISAC
HÉLÈNE BUZZETTI

La main tendue par Stephen Harper aux Québécois lundi dernier a créé une importante onde de choc, non seulement dans le reste du pays mais également à l'intérieur du mouvement souverainiste. Pendant que le chef péquiste, André Boisclair, laissait tomber les gants et s'en prenait pour la première fois au leader conservateur, les organisations bloquistes dans certains comtés chauds estiment que la nouvelle position du PC pourrait torpiller les chances du Bloc québécois de remporter la victoire, puisque les quelques centaines de votes cruciaux provenant des fédéralistes frustrés pourraient bien s'envoler.

Plusieurs circonscriptions à l'historique fédéraliste au Québec sont dans la mire des troupes de Gilles Duceppe, qui misent sur le vote de protestation pour faire basculer ces comtés chaudement disputés. Or, selon les informations obtenues par *Le Devoir*, les propositions conservatrices sur le déséquilibre fiscal et la place du Québec sur la scène internationale sèment l'inquiétude dans ces circonscriptions, où la couleur du député se décidera par quelques dizaines ou centaines de voix.

C'est le cas de Gatineau, de Jeanne-Le Ber et de Papineau, entre autres, alors que le comté de Louis-Saint-Laurent, à Québec, est à risque, dit-on. «Ce n'est un secret pour personne que, pour remporter ces comtés, il faut que des fédéralistes frustrés contre les libéraux votent de notre bord si on veut gagner», a expliqué au *Devoir* un organisateur bloquiste qui a requis l'anonymat. Les idées conservatrices sur le Québec ne feront pas changer suffisamment les choses pour que des députés



Thierry St-Cyr



Richard Nadeau

VOIR PAGE A 8: BLOC

« Du moment que cela ne fait de mal à personne »

L'évolution de la société en matière de mœurs a été très rapide au cours des dernières décennies

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Le jugement de la Cour suprême sur les clubs échangistes vient confirmer le fait que la société canadienne se montre de plus en plus tolérante à l'endroit de la diversité des pratiques sexuelles. Si la très grande majorité de la population ne souhaite pas s'adonner à l'échangisme, une importante proportion est néanmoins prête à accepter l'existence de cette pratique, estiment les experts consultés.

Le psychologue et sexologue Michel Campbell pense que ce jugement traduit l'évolution de la société canadienne. «À la condition que ça ne fait de mal à personne, que c'est respectueux, notre société dit: "bon, ça peut aller". Ça ne veut pas dire que la majorité des Canadiens sont d'accord pour vivre ça eux-mêmes», a fait observer le clinicien, qui a témoigné en faveur de la défense devant la Cour suprême. Un sondage CROP réalisé en 2001 montrait en effet

VOIR PAGE A 8: ÉVOLUTION

La Cour suprême reconnaît l'échangisme

«Les attitudes ne sont pas en soi criminelles, si déviantes soient-elles ou si dégoûtantes puissent-elles paraître»

BRIAN MYLES

Des adultes consentants peuvent s'envoyer en l'air à deux, à trois ou à plus encore dans des clubs privés d'échangisme: la Cour suprême s'en balance. Une société aussi «vigoureuse et tolérante» que la nôtre survivra à cette évolution des mœurs.

Après avoir donné son aval aux danses contact il y a cinq ans, la Cour suprême a accepté la pratique de l'échangisme hier, offrant ainsi un cadeau en or aux adeptes de

cette pratique qui n'ont pas l'habitude de s'encombrer d'un emballage.

«Les attitudes ne sont pas en soi criminelles, si déviantes soient-elles ou si dégoûtantes puissent-elles paraître», affirme la Cour suprême dans deux décisions à sept voix contre deux, rendues en faveur de Jean-Paul Labaye, l'ancien propriétaire du club L'Orage, et James Kouri, l'exploitant du Cœur à corps. Le premier est resté actif

VOIR PAGE A 8: COUR



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Bernard Corbeil, le premier avocat du club échangiste L'Orage, et Denis Chesnel, propriétaire de bars libertins, ont salué avec enthousiasme le jugement.

Les Presses de l'Université de Montréal

LA SOCIÉTÉ RECONFIGURÉE



Culture mobile

LES NOUVELLES PRATIQUES DE COMMUNICATION
Collection Paramètres • 314 pages • 29,95 \$

PUM
www.pum.umontreal.ca

Université de Montréal

INDEX

Annonces..... B 6	Idées..... A 7
Avis publics..... B 4	Météo..... B 5
Culture..... B 8	Monde..... B 5
Décès..... B 6	Sports..... B 6
Économie..... B 1	Sudoku..... B 5
Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7



ACTUALITÉS

MONTRÉAL



Michel David

Bulletin de l'opposition

Le député de Vachon, Camil Bouchard, n'a fait qu'une bouchée de la ministre de la Famille, Carole Thérberge. Par effet de contraste, sa maîtrise du dossier des garderies a fait ressortir l'extrême confusion de la ministre. Seule ombre au tableau: le projet de loi 124 a tout de même été adopté. **A-**

La leader de l'opposition, Diane Lemieux (Bourget), avait crié victoire un peu vite, mais elle s'est montrée d'autant plus pugnace lors du débat sur le bâillon. Pendant la délicate période où le PQ s'est retrouvé sans chef, elle a réussi à faire en sorte que le travail de l'aile parlementaire n'en soit pas trop affecté. **B.**

Les vétérans libéraux voient en Jonathan Valois (Joliette) le plus prometteur des jeunes loups péquistes. Son style direct et foncé, qui tranche avec le ton universitaire de son prédécesseur, Daniel Turp, est parfaitement au diapason des relations fédérales-provinciales telles qu'elles se pratiquent dans le Canada des Lapierre et Pettigrew. **B.**

Le député de Bordsuas, Jean-Pierre Charbonneau, a porté le bonnet d'âne plus souvent qu'à son tour au cours des dernières années, mais sa mutation à la santé l'a transformé. Il n'est pas facile de déstabiliser Philippe Couillard, mais M. Charbonneau lui a offert une opposition tout à fait honorable. **B.**

Pauline Marois (Taillon) a dû enterrer son rêve de devenir la première femme à diriger le Québec. Peu importe ce que l'avenir lui réserve, elle a mené une très belle campagne et encaissé la défaite avec une rare élégance. **B.**

Recevoir les félicitations d'un adversaire laisse toujours un peu songeur, surtout s'il s'agit d'un homme comme Thomas Mulcair. Il est vrai que Stéphane Tremblay (Lac-Saint-Jean) fait bien ses devoirs, mais dans la joute parlementaire, il est très difficile d'avoir le dessus sur le ministre de l'Environnement. **B-**

Rita Dionne-Marsolais (Rosemont) connaît les dossiers d'Hydro-Québec mieux que le ministre responsable. On a même parfois l'impression qu'elle les connaît trop bien tellement ses questions sont pointues. Ce ne sont pas toujours les plus efficaces. **B-**

C'est une charge du député de Chicoutimi, Stéphane Bédard, qui a conduit Carole Thérberge au bord des larmes à l'Assemblée nationale. M. Bédard a pris de l'assurance, mais il lui faudra apprendre à se contrôler. Qualifier d'«être méprisable» l'ancien chef du Parti vert, Jean Ouimet, qui disait craindre qu'André Boisclair ne devienne une «bombe à retardement» pour le PQ, était franchement disgracieux. **C.**

Richard Legendre (Blainville) est sorti de l'ombre en se lançant dans la course au leadership, mais cette nouvelle visibilité a également mis ses limites en lumière. À cet égard, son incapacité à répondre à une question relative simple sur le lien entre la culture et Internet, lors du débat de Trois-Rivières, a agi comme un révélateur. Dès lors, sa campagne s'est mise à piquer du nez. **C.**

Un autre qui a connu son heure de gloire est Jean-Claude Saint-André. Le député «pur et dur» de L'Assomption est un abonné à vie du Club des silencieux, qui ne posent jamais de questions à l'Assemblée nationale. La course au leadership lui a donné plus de visibilité qu'il en a eu en dix ans de vie parlementaire. Manifestement, il en a tiré une grande jouissance. Cela lui fera de

beaux souvenirs pour les longues années de silence auxquelles il semble de nouveau condamné. **C-**

Si ce n'était que des relations internationales, Daniel Turp mériterait une bonne note, mais le député de Mercier a également la responsabilité du dossier de la culture, qui ne semble pas l'intéresser beaucoup, sauf dans sa dimension internationale. Qu'il s'agisse du boycottage des activités culturelles ou de la salle de l'OSM, il n'apparaît jamais comme un protagoniste dans le débat. **C-**

Depuis son désistement-surprise de la course au leadership, François Legault (Rousseau) donne l'impression d'être éteint. On ne peut pas dire que le ministre des Finances, Michel Audet, soit un adversaire très redoutable à l'Assemblée nationale, mais les questions de M. Legault sont devenues si redondantes qu'il est difficile d'être pris au dépourvu. **C-**

Mario Dumont reconnaît lui-même que la dernière session a été «extrêmement difficile» pour lui et son parti.

L'ADQ et son chef ont été presque invisibles. Il est vrai que la course à la succession de Bernard Landry et la campagne fédérale ont encombré l'espace médiatique, mais les résultats des élections partielles dans Outremont et surtout dans Verchères témoignent d'un problème qui ne saurait être ramené à une simple question de communication ou d'organisation. Prés de 12 ans après sa fondation, c'est la pertinence même de l'ADQ qui est en cause. **D.**

La période pendant laquelle elle a assumé l'intérim, après la démission de Bernard Landry, a été un véritable calvaire pour Louise Harel (Hochelaga-Maisonneuve), dont l'autorité a été systématiquement bafouée. André Boisclair a eu la bonne idée de la laisser en poste, mais il a ouvert le pied de la contre-pied de sa position sur l'utilisation de la clause dérogatoire pour soustraire le Québec au jugement de la Cour suprême dans la cause Chaoulli. **D.**

Sylvain Simard (Richelieu) a pris la mauvaise habitude de laisser échapper un mot malheureux à chaque session. Cette fois-ci, il a traité Jean Ouimet d'«enclé de première». Le zèle de nouveau converti avec lequel il a pris la défense d'André Boisclair dès qu'on lui commandait de le faire était gênant. L'étiquette d'«olibrius», gracieuseté d'Yves Michaud, risque de lui coller à la peau. À l'Assemblée nationale, il s'est fait systématiquement rembarrier par la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget. **E.**

P.S.: en raison de la brièveté de la session et de la place prise par le dossier des garderies, le Club des silencieux a vu ses rangs se gonfler au cours de la dernière session, mais il est difficile de mettre dans le même sac Pauline Marois, Jean-Claude Saint-André, Elsie Lefebvre (Laurier-Dorion), Nicolas Girard (Gouin), Hélène Robert (Deux-Montagnes), Denise Beaudoin (Mirabel), Léandre Dion (Saint-Hyacinthe) et Luc Thériault (Masson).

mdavid@ledevoir.com

Des milliers de maisons approvisionnées en eau contaminée au plomb

JEANNE CORRIVEAU

Des analyses effectuées par la Ville de Montréal au cours des derniers mois ont révélé un teneur en plomb dépassant la norme québécoise dans l'eau du robinet de plusieurs demeures. Montréal croit que 4600 résidences de son territoire pourraient être touchées par le problème causé par la présence de conduites en plomb. Même si la Direction de la santé publique (DSP) de Montréal considère que les risques pour la santé sont faibles, la Ville a décidé de poursuivre son programme d'échantillonnage afin de dresser un portrait précis de la situation.

C'est une résidente de l'arrondissement de Saint-Laurent qui, la première, a sonné l'alarme. En juin 2004, lors de travaux effectués à sa demeure, elle s'est rendu compte que la conduite amenant l'eau du réseau municipal d'aqueduc à sa résidence était en plomb. Des analyses ont révélé que la teneur en plomb dans l'eau du robinet dépassait la norme de 0,01 mg par litre établie en 2001 dans le règlement québécois sur la qualité de l'eau potable.

La Ville de Montréal a par la suite procédé à plus de 970 échantillonnages sur son territoire pour se rendre compte que le problème n'affectait que les maisons de type unifamilial construites entre 1940 et 1950 et destinées, à l'origine, aux anciens vétérans et aux employés des usines militaires. Les analyses de l'eau de 24 des 35 maisons échantillonnées dans l'arrondissement de Saint-Laurent ont révélé des teneurs en plomb supérieures à la norme. La même constatation a été faite dans trois des 14 maisons du même type échantillonnées dans d'autres arrondissements. Par ailleurs, les résultats d'analyses réalisées dans 21 hôpitaux et 12 écoles, ainsi que dans plusieurs maisons construites avant 1950 disséminées sur le territoire respectaient les normes.

Les tuyaux de raccordement mis en cause comportent un segment appartenant aux propriétaires des maisons alors que la Ville est responsable de l'autre segment. Deux solutions sont envisagées pour régler le problème, soit l'ajout d'un produit inhibiteur pour freiner la corrosion des tuyaux ou le remplacement pur et simple des conduites, une option qui pourrait s'avérer coûteuse à grande échelle. «On n'est pas rendus à l'étape où on va remplacer les tuyaux à gauche et à droite», a d'ailleurs indiqué Alan DeSousa, responsable du développement durable au comité exécutif, en conférence de presse hier.

La Ville estime à 4600 le nombre de maisons de type d'après-guerre sur son territoire. Outre Saint-Laurent, on en retrouverait notamment dans les secteurs du Sud-Ouest et de Villieray. Par mesure de précaution, elle a entrepris, mardi, une campagne d'in-

formation auprès de ces résidents afin de leur donner des conseils de prévention. Les citoyens inquiets habitant des demeures comportant les mêmes caractéristiques sont aussi invités à communiquer avec la ligne Info-Eau mise en place par la Ville (514 868-4483). Montréal ignore combien de tuyaux de raccordement en plomb, utilisés jusqu'en 1967, sont encore présents à Montréal, mais elle tentera, avec les arrondissements et les villes défusionnées, d'en dresser l'inventaire au cours des prochains mois.

Les dangers du plomb

Au-delà d'un certain seuil, l'exposition au plomb chez l'être humain peut entraîner une diminution de un à deux points du quotient intellectuel. «On a tous été exposés, dans notre enfance, à des niveaux de plomb qui étaient beaucoup plus élevés que les niveaux présents aujourd'hui dans l'environnement», a fait valoir hier le Dr John Carsley, responsable de l'unité Maladies infectieuses à la Direction de la santé publique. La DSP s'est voulue rassurante car elle considère que les niveaux de plomb mesurés dans certaines maisons ne représentent qu'un faible risque pour la santé humaine, qui se limite aux populations plus à risque, soit les embryons et les enfants de moins de six ans. Elle recommande d'ailleurs aux femmes enceintes et aux parents de jeunes enfants demeurant dans les maisons où le niveau de plomb dépasse la norme d'utiliser un filtre attaché au robinet ou un pichet muni d'un filtre conçu pour réduire le niveau de plomb dans l'eau.

Michèle Prévost, titulaire de la chaire sur l'eau potable à l'école Polytechnique, évoque deux hypothèses pour expliquer pourquoi seules les maisons de type d'après-guerre sont touchées par le problème. Le type d'alliage de plomb utilisé dans les conduites de ces maisons pourrait être plus sensible à l'effet corrosif de l'eau. Mais le problème pourrait également être causé par la distance élevée entre les maisons et les rues, qui fait en sorte que les conduites sont plus longues qu'ailleurs à Montréal. Il existerait encore des centaines de milliers de tuyaux de raccordement en plomb à Montréal, mais comme ils sont courts, le niveau de plomb dans l'eau s'avère plutôt faible, dit-elle.

La Ville de Montréal entend compléter, d'ici la fin de 2006, son programme d'échantillonnage et élaborer un plan d'action qui permettrait de rendre les résidences conformes à la réglementation. «Je ne m'attends pas à une situation dramatique, indique Michèle Prévost. Mais je crois que ce sera un appel au réveil pour d'autres municipalités beaucoup plus susceptibles d'être touchées par ce problème.»

Le Devoir

Les agriculteurs rouvrent leurs terres aux motoneiges

Québec — Québec et l'Union des producteurs agricoles s'entendent sur la levée du blocage des sentiers de motoneige en milieu agricole.

Les sentiers étaient accessibles aux motoneigistes dès hier pour les régions où la neige le permet.

Cette levée survient alors que Québec et l'UPA se sont finalement entendus sur la délicate question de la fiscalité municipale.

L'entente, annoncée par le ministre Laurent Lessard lors d'une conférence de presse à Québec, permettra d'alléger le système de remboursement des taxes agricoles.

Ainsi, l'agriculteur paiera seulement sa partie du compte de taxes, soit, en règle générale, 30 % du montant, à compter de 2007. Québec versera le solde directement aux municipalités, sans passer par l'UPA comme c'est le cas actuellement.

Par ailleurs, Québec accordera aux municipalités l'application d'un taux de taxation différent pour les immeubles agricoles. Actuellement, les impôts fonciers pour ces immeubles sont facturés selon le taux appliqué sur les immeubles résidentiels.

Un comité de suivi sera mis en place pour s'assurer que la transition se fera adéquatement et dans l'harmonie.

Pour 2006, le même programme transitoire que celui appliqué en 2005 sera en vigueur, mais bonifié pour atteindre environ 104 millions de dollars en remboursement de taxes foncières afin d'aider les agriculteurs à faire face à la spéculation foncière sur les terres agricoles.

Le Québec compte 100 000 motoneigistes et les retombées économiques de la pratique de la motoneige se comptent en centaines de millions de dollars.

Presse canadienne

L'espérance de vie des Canadiens est de 79,9 ans

L'espérance de vie des Canadiens en 2003, tant chez les femmes que chez les hommes, a atteint un niveau record, indiquait hier Statistique Canada, en s'appuyant sur de nouvelles données sur la mortalité.

L'espérance de vie moyenne à la naissance, les deux sexes confondus, se situait à 79,9 ans en 2003, comparativement à 79,7 ans en 2002.

La durée de vie des femmes s'est prolongée de 0,3 année en 2003 par rapport à 2002, atteignant le record de 82,4 ans; du côté des hommes, le record a aussi été battu, avec un gain de 0,2 année à 77,4 ans. La hausse de l'espérance de vie étant un peu plus faible chez les hommes, l'écart favorisant les femmes s'est légèrement creusé en 2003, passant à 5,0 années comparativement à 4,9 en 2002.

Au fil du dernier quart de siècle, l'écart le plus substantiel entre femmes et hommes est apparu en 1979, soit 7,4 ans. Puis, jusqu'en 2003, il s'est rétréci car la durée de vie masculine a crû de 6,0 années et celle des femmes, de 3,6 années.

Par province, au Québec, les deux sexes confondus, l'espérance de vie était de 79,9 ans, à raison de 82,5 années pour les dames et de 77,1 années chez les messieurs.

En Ontario, la vie au total des deux sexes durait 80,2 années, soit 82,4 du côté féminin et 77,8 du côté masculin. Au Nouveau-Brunswick, pour les deux sexes confondus, l'espérance moyenne

est de 79,2 années, soit 82,0 ans pour les femmes et 76,4 ans pour les hommes.

Outre à la naissance, l'agence fédérale calcule l'espérance de vie à 65 ans et note qu'elle «est améliorée tant pour les hommes que pour les femmes».

Côté féminin, le temps qui reste aux femmes était de 20,8 années en 2003, contre 20,6 en 2002; côté masculin, il était de 17,4 années, par rapport à 17,2 en 2002.

Au Québec, les gens de 65 ans ont en moyenne devant eux encore 19,2 années de vie, à raison de 20,9 années pour les femmes et de 17,1 années pour les hommes. En Ontario, les chiffres sont de 19,2 années, soit 20,7 ans pour les femmes et 17,5 ans pour les hommes; au Nouveau-Brunswick, les chiffres sont de 18,6 années, soit 20,4 ans pour les femmes et 16,5 ans pour les hommes.

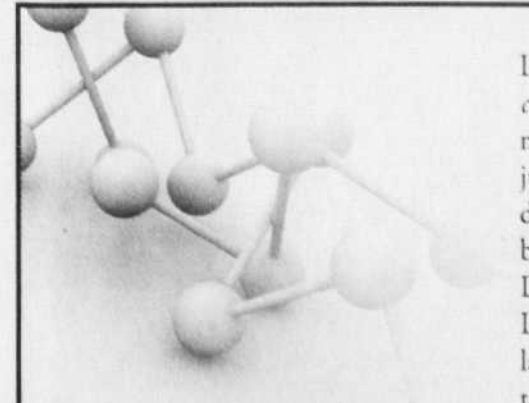
Par ailleurs, au chapitre des décès, Statistique Canada en a recensé 226 169 en 2003, soit 1,2 % de plus qu'un an auparavant, ce qui tient surtout à l'accroissement et au vieillissement de la population. Durant cette période, la population canadienne a augmenté de 1,0 %.

Au Québec, 54 927 décès ont été signalés en 2003, une baisse de 1,1 % par rapport à l'année précédente. En Ontario, le bilan de 84 207 décès tenait à une hausse de 2,4 %; le Nouveau-Brunswick en comptait 6257 à la suite d'une augmentation de 2,6 %.

Presse canadienne



Louise Harel



Le Québec fait face à une souche virulente de la bactérie *clostridium difficile*, un problème de santé d'envergure mondiale. Des chercheurs du CUSM, de l'Hôpital général juif et du Centre hospitalier St. Mary ont uni leurs efforts dans la recherche de pointe pour mieux comprendre cette bactérie. La collaboration scientifique des docteurs André Dascal, Sandra Dial, Ken Dewar, Ruth Horn, Michael Libman, Vivian Loo, Mark Miller et Yury Monczak pave la voie à des améliorations en matière de prévention et de traitement de cette infection au Québec.

Au service du Québec
Le réseau hospitalier de l'Université McGillCentre universitaire de santé McGill
McGill University Health Centre

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Le fédéralisme, cet inconnu

Si nous sommes un peu attentifs, même vous lâchez au fond qui ne cesse de regarder par la fenêtre en songeant dans votre gouvernement central fort intérieur que dans six mois à peine les journées vont commencer à raccourcir, nous continuons d'apprendre toute une foule de choses à l'occasion de cette campagne 2005-06. Par exemple que, malgré toutes les promesses de sacrer patience au peuple pendant ne serait-ce qu'un cinquante-deuxième d'année entre deux méchants partys, le chef du Parti conservateur a l'intention de poursuivre ses activités



Jean Dion

à compter du 27. Or, parmi les motifs justifiant pareille décision, que retrouve-t-on, je vous prie, en provenance d'un porte-parole du PC? «Les gens veulent voir Stephen Harper.»

Un jour très très prochain, je vous jure, je déciderai d'étonnement. Je serai tranquillement assis dans mon fauteuil Niagara à bascule en cuvette bon marché, en train d'écouter CPAC, et la pompe lâchera. Trop de surprise: congestion de la veine cave. Dans la nécro, il sera écrit qu'il est parti peu après qu'on lui ait assené la terrible nouvelle: contrairement à tout ce qu'il s'était imaginé jusque-là, les gens veulent voir Stephen Harper.

Evidemment, ce geste a des conséquences. Ainsi les libéraux ont-ils donné à laisser sous-entendre à demi-mots à peine couverts que si les conservateurs y vont, il faudra bien que Paul Martin y aille lui aussi. Même si Sheila ne veut pas trop. C'est une question d'occupation des ondes, à ce qu'il paraît. Ce qui nous amène à un double constat: 1- il s'en trouve qui ne savent pas encore qu'en occupant beaucoup beaucoup les ondes, vous augmentez le risque de faire en sorte que les gens veuillent vous voir moins (ou, dit plus simplement, plus on vous voit moins, moins on ne veut pas vous voir plus, mais ça ne fonctionne pas nécessairement pour Paul Martin parce que, comme on l'a vu plus haut, les gens veulent voir Stephen Harper); 2- bien qu'ils l'agonissent* quotidiennement d'invectives — «attention, il ne s'agit pas ici d'agoniser, exercice que votre dévoué se réserve pendant encore, quoi, 32 jours, mais d'agonir, conjugué au subjectif présent en sa qualité de verbe du deuxième groupe, comme enrichissir utilisé l'autre jour par le premier ministre —, les libéraux ne croient pas Stephen Harper capable de se caler tout seul.

Ensuite de quoi, autre affaire que nous apprenons: vous, vous pensiez jusqu'à ce moment ici qu'il y avait deux sortes de fédéralisme. Le fédéralisme centralisateur, qui déséquilibre le fiscal et joue d'une seule main dans le concert des nations, et le fédéralisme décentralisateur, qui permettrait au Québec d'avoir un ta-

bouret à l'UNESCO. Mais comme d'habitude, vous erriez. Le fédéralisme, c'est beaucoup plus que ça.

Vous pensiez aussi, j'en suis persuadé, que le fédéralisme est une approche raisonnée, fondée sur la logique et même le calcul. Vous croyiez en une thèse mûrement réfléchie, à laquelle on arrive à donner créance après avoir soupesé les rapports coûts-bénéfices, les enjeux internationaux, l'appartenance nationale, l'imaginaire collectif et autres critères qui seront rendus publics si le nombre le justifie.

Oh là là que vous vous trompiez. C'est même pas drôle.

On a vu, au fil des ans, que le fédéralisme pouvait emprunter toutes sortes de visages. Il y a eu le fédéralisme renouvelé — un grand classique —, le fédéralisme rentable, le fédéralisme flexible, le fédéralisme asymétrique. Or, en guise de cadeau de Noël, on vient tout juste de vous en offrir un nouveau. Écoutons d'abord le premier ministre du Canada, pas plus tard qu'avant-hier: «Combattre la séparation est dans mon ADN.»

Jose espérer, ici, que vous avez la veine cave plus solide que la mienne.

Donc, fini le raisonnement, messieurs dames. Il est tout à fait possible de naître fédéraliste (Simone de Beauvoir a dit la même chose sauf qu'elle a dit le contraire, si ma mémoire est bonne). Vous essaieriez, vous, après, d'échapper à vos gènes juste pour voir. Une fois que vous avez le bagage, c'est cuit. Le Canada est d'ailleurs, selon ce que me soufflent à l'oreille mes sources dans le domaine du labo, une vaste histoire de bagages, raison pour laquelle la tendance lourde consiste, avec le scandale des commandites d'une part et les questions référendaires pas claires de l'autre, à vous prendre plus ou moins pour une valise.

Donc, après toutes ces versions qui n'ont strictement rien donné, voici le vrai de vrai nouveau nouveau fédéralisme, j'ai nommé le fédéralisme désoxyribonucléique. S'il n'est pas trop tard, placez-moi ça dans une conversation lors de votre pow-wow des fêtes du bureau, le ou la collègue de vos rêves fondra littéralement sur pied et verra enfin en vous quelqu'un qui peut réussir autre chose qu'un remplissage de photocopieuse, réussir le Canada par exemple. Et s'il est trop tard, essayez de vous inscrire pour les questions posées par les citoyens ordinaires lors du prochain débat des chefs et demandez simplement à chacun de dire «désoxyribonucléique» trois fois. Le pays vous en saura éternellement gré.

Attention toutefois de ne pas confondre ADN et ADQ, ce dernier sigle désignant l'acide désoxyribonucléique, une substance autonymiste qui a tendance à se mêler dans ses fédéralismes. Avec l'ADN, c'est beaucoup plus sûr. Paul Martin l'a dit hier: le fédéralisme désoxyribonucléique consiste en «des provinces fortes et un gouvernement fédéral fort». Vous n'allez pas être contre ça, tout de même?

jdion@ledevoir.com

EN BREF

Layton s'engage en faveur des autochtones

Winnipeg — Le dirigeant du Nouveau Parti démocratique (NDP), Jack Layton, a fait escale hier dans la circonscription électorale la plus pauvre du pays, où il a précisé ses objectifs en matière de questions autochtones. M. Layton insistera auprès du vainqueur des élections du 23 janvier, peu importe le parti, pour qu'il mette en œuvre les accords conclus avec les autochtones et les Métis lors de la conférence te-

nue le mois dernier à Kelowna, en Colombie-Britannique. Il s'était déjà engagé en ce sens avant le début de la campagne. «Nous estimons cela vital, a déclaré le chef du NDP dans un centre pour autochtones de Winnipeg. S'il fallait que cet engagement ne soit pas respecté en cette période clé de l'histoire des relations [entre le gouvernement fédéral et les autochtones], ce ne serait rien de moins qu'une tragédie.» M. Layton a également annoncé une douzaine d'autres objectifs, précisant que ces propositions ne constituaient nullement un programme qu'imposerait le NDP, mais bel et bien une série d'objectifs. — PC

Plus 500 millions



J.P. MOCZULSKI REUTERS

LE CHEF CONSERVATEUR était à Chatham hier, dans la circonscription rurale de Chatham Kent-Essex, en Ontario, où il a soufflé une promesse à l'oreille des agriculteurs: un gouvernement conservateur bonifierait de 500 millions l'aide accordée. Le chef conservateur s'est aussi engagé à rendre volontaire la participation de l'Ouest à la Commission canadienne du blé en plus de remplacer le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole par un programme plus efficace et un programme distinct de secours en cas de catastrophe. L'engagement a été bien reçu: «Nous nous battons depuis 12 ans pour une politique agricole et on nous ignore totalement», a lancé David Eagleson, un producteur de céréales et de graines oléagineuses de la région. Les conservateurs nourrissent l'espoir de l'emporter dans cette circonscription, où les libéraux ne se sont imposés que par une mince avance de 407 votes en 2004. Les libéraux n'ont mis la main sur la circonscription de Middlesex-Kent-Lambton, non loin de là, que grâce à une majorité de 164 voix. Aucun des députés sortants ne se représente.

Duceppe refuse un débat avec Harper

Le chef bloquiste insiste pour rencontrer Martin

SYLVAIN LAROCQUE

Neuchâtel — Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, refuse net de se soumettre à un duel avec son adversaire conservateur, Stephen Harper.

De passage hier après-midi dans un comptoir alimentaire du quartier Neuchâtel, à Québec, le chef bloquiste a rejeté l'invitation lancée par M. Harper, tard mardi, de participer à un débat télévisé à deux.

«Le sens de cette élection, c'est de sanctionner les libéraux», a-t-il soutenu lors d'un point de presse, en rappelant que Stephen Harper était l'instigateur de la motion de censure qui a fait tomber le gouvernement Martin, fin novembre.

«Tout débat où M. Martin n'est pas présent, je pense que ce n'est pas très utile, a ajouté M. Duceppe. Il faut absolument que M. Martin soit présent dans un débat, que ce soit un à un ou que ce soit avec les autres chefs.»

Gilles Duceppe a plutôt demandé à M. Harper de se joindre à lui pour réclamer une révision du format des débats télévisés qui auront lieu les 9 et 10 janvier. Selon le chef du Bloc, la formule actuelle



ANNICK MH DE CARUFEL LE DEVOIR
Gilles Duceppe

le ne permet pas de réelle confrontation entre les leaders.

Le chef conservateur a fait son offre inusitée mardi soir, après que M. Martin eut refusé de participer à un débat avec M. Duceppe, comme l'avait proposé le réseau de télévision TQS.

«Si Paul Martin refuse de défendre le Canada, Stephen Harper le fera», a expliqué un stratège conservateur.

Quand on lui a demandé pourquoi il ne souhaitait pas débattre avec M. Harper alors qu'il supplie M. Martin de participer à un duel

semblable, Gilles Duceppe a souligné que c'est son homologue libéral qui l'avait piqué au vif.

Vendredi, en effet, Paul Martin a affirmé qu'il était prêt à affronter M. Duceppe sur la question de la souveraineté: «à tous les coins de rue, dans chaque ville et village du Québec».

En prenant part à un débat avec Stephen Harper, dont le parti ne récolte que 10 % des intentions de vote au Québec, le chef du Bloc risquerait de donner une visibilité inespérée à son opposant conservateur. M. Duceppe a toutefois nié avoir pris en compte cette considération dans sa décision.

«Pour prendre une analogie sportive, un match de hockey sans gardien de but, ça ne serait pas très intéressant», a-t-il expliqué, en précisant que Paul Martin demeurerait un des «acteurs principaux» sur la scène fédérale.

M. Brisset est tout de même prêt à organiser un débat Duceppe-Harper dans le cadre du *Grand journal*. Mais avec le refus de

Gilles Duceppe, cette avenue devra vraisemblablement être abandonnée.

Deux autres réseaux, Radio-Canada et CTV, ont proposé des débats Duceppe-Harper.

Attirés par le PQ?

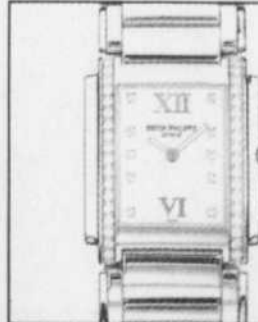
Enfin, Gilles Duceppe a tenu à souligner que tous les députés bloquistes qui seront élus le 23 janvier termineront leur mandat. Mardi, la télévision de Radio-Canada présentait les témoignages de trois députés qui avouaient être attirés par le Parti québécois.

«Bien sûr qu'il y a des gens qui peuvent avoir de telles ambitions un jour, a-t-il reconnu. On lutte pour qu'il y ait un Québec souverain. Mais l'engagement est ferme: quand on va chercher un mandat, on complète ce mandat.»

Interrogé sur le passage récent de l'ex-député bloquiste Stéphane Bergeron au PQ, M. Duceppe a précisé que le mandat de ce dernier tirait à sa fin quand il a décidé de changer de parti. Hier soir, le chef du Bloc devait participer à un événement avec ses candidats de la région de Québec.

Presse canadienne

Donnez.
On peut faire plus encore.



LA MONTRE LA PLUS PRESTIGIEUSE AU MONDE

KAUFMANN de SUISSE

MONTRÉAL
2195 Rue Crescent
(514) 848-0595

www.kaufmannsuisse.ca

Palais d'Europe : l'Alhambra de Grenade

Le royaume à l'origine de l'Espagne unifiée
Jeudi 19 h



Avant TV5, Nicolas se doutait peu des secrets du harem de l'Alhambra.

ACTUALITÉS

BLOC

« Ils pourraient gruger quelques centaines de votes importants pour nous »

SUITE DE LA PAGE 1

conservateurs soient élus, mais ils pourraient gruger quelques centaines de votes importants pour nous.

Dans le comté montréalais de Jeanne-Le Ber, où le Bloc espère détrôner le ministre Liza Frulla, qui l'avait emporté par seulement 72 voix en 2004, on avoue que les propositions conservatrices pourraient brouiller les cartes. « C'est clair que tous les votes ici comptent », explique Thierry St-Cyr, candidat du Bloc. Le Parti conservateur a encore des preuves à faire mais, évidemment, sur 80 000 électeurs, certains pourraient être tentés de voter pour eux. C'est à moi de démontrer que le vrai changement, c'est le Bloc, et que si mes électeurs veulent un vrai porte-parole crédible sur le déséquilibre fiscal, ils doivent voter pour moi.

Thierry St-Cyr soutient toutefois que les citoyens, peu attentifs à la campagne électorale en cette période de fêtes, n'ont pas vraiment entendu l'annonce des conservateurs. « On ne m'en parle pas spontanément », dit-il. Même son de cloche chez la candidate du Bloc dans Ahuntsic, Maria Mourani, qui avait perdu par 1200 voix en 2004. « C'est le silence total à propos du Parti conservateur ici », dit-elle.

A Gatineau, le candidat du Bloc, Richard Nadeau, refuse de s'avancer sur ce terrain glissant, lui qui est plongé dans une lutte acharnée contre la libérale Françoise Boivin, qui l'a emporté par 800 voix en 2004. « Mon travail est de convaincre des fédéralistes de voter pour le Bloc », se borne-t-il à dire. Un de ses militants souligne toutefois que « ça pourrait faire la différence entre la victoire et la défaite ». Françoise Boivin tend à confirmer cette analyse. « En 2004, beaucoup de voix historiquement acquises aux conservateurs ont voté pour le Bloc ici, alors je tente de les convaincre de revenir au Parti conservateur, a-t-elle dit au Devoir. Tout sauf le Bloc! »

À la permanence du Bloc, à Montréal, on souligne que l'effet conservateur pourrait se faire sentir davantage à Québec et en Beauce, où les candidats conservateurs sont véritablement dans la course. Si le député du Bloc dans Louis-Saint-Laurent, Bernard Cleary, n'a pas rappelé *Le Devoir* hier, le candidat en Beauce, Patrice Moore, soutient que l'effet sera de courte durée, ajoutant la ligne officielle du parti selon laquelle le manque de détails sur le plan conservateur est un problème majeur.

Sorties de Boisclair

L'onde de choc a été assez importante dans les rangs souverainistes pour forcer le chef du Parti québécois à lancer des attaques musclées contre le leader conservateur, faisant ainsi écho aux sentiments sur le terrain. La première salve a été tirée mardi soir à Gatineau, au lendemain de l'annonce conservatrice, alors que M. Boisclair était de passage pour appuyer le candidat bloquiste. Le chef péquiste a alors qualifié les propositions de Stephen Harper d'effets de cap improvisés, puisque ce dernier n'aurait pas véritablement engagé une discussion de fond avec les Québécois.

Hier matin, à Québec, André Boisclair est revenu longuement à la charge. Il a critiqué le premier ministre Jean Charest pour « de clin d'œil » qu'il a fait à M. Harper. « Ce serait un très mauvais signal à envoyer aux Québécois que, pour régler la question du déséquilibre fiscal, il faudrait mettre un X sur tout ce qu'est le Québec sur le plan social », a dit le chef péquiste au cours d'une conférence de presse. Le PC est à des lieues des positions québécoises sur les jeunes contrevenants, l'environnement et le contrôle des armes à feu, a énuméré M. Boisclair, ajoutant même l'argument d'une liste, même si le Parti conservateur soutient depuis des mois que cette question n'est pas sur la table. « M. Harper avait mis une croix sur le Québec avant l'élection, alors sa conversion tient surtout de l'improvisation », a-t-il dit.

Lumière nationale est d'ailleurs en voie de devenir un enjeu central de la campagne électorale. Paul Martin et Stephen Harper poursuivant pour la troisième journée consécutive leur guerre de mots sur le sujet. Bien qu'unanimement critiqué par la presse anglophone, le chef conservateur a fait la promotion de sa promesse toute la journée lors de son passage en Ontario, confondant les sceptiques qui voyaient dans son message d'ouverture livré à Québec un appât pour consommation locale.

Loin de se rétracter devant un tel barrage, M. Harper a plutôt pris le bâton du pèlerin, soutenant que les réformes proposées sont souhaitées par les fédéralistes de partout au Canada, dont Jean Charest, qu'il a nommé à plusieurs reprises. « Je ne réponde pas aux séparatistes, a-t-il indiqué en entrevue avec le réseau anglais CPAC, je réponds au premier ministre Jean Charest, qui est le plus fédéraliste des premiers ministres que le Québec ait eus au cours de sa vie. Ce ne sont pas de grandes concessions sans fin. Ce sont des changements très précis qui sont sensés et qui respectent notre Constitution. »

La journée d'hier avait commencé par une guerre de mots. Le chef libéral a demandé à son adversaire conservateur de s'excuser pour l'avoir accusé d'espérer l'élection d'un gouvernement péquiste à Québec pour ainsi mieux jouer son rôle de « capitaine Canada ». « Cela dépasse les limites d'un discours raisonnable », a déclaré Paul Martin. Bien que nos positions soient très différentes, jamais je ne laisserais entendre un seul instant que Stephen Harper préférerait, pour des raisons politiques, assister à une victoire séparatiste. » M. Harper a refusé de s'excuser, offrant cette boutade: « Je ne demande pas d'excuses de M. Martin. Je suis un grand garçon, je suis capable de prendre les coups. »

Le Devoir

Mots croisés

Pour des raisons techniques, nous n'avons pu publier aujourd'hui la version quotidienne des mots croisés. De retour demain. Nos excuses.

SUITE DE LA PAGE 1

général du Québec à Paris prépare une lettre ouverte pour protester contre cette nomination. « Ce n'est pas une question de compétence et encore moins une question personnelle », dit Michel Lucier, qui préside cette association. Selon M. Lucier, la nomination de M. Licari envoie un mauvais message: qu'il n'y a personne dans le « bassin québécois » qui puisse occuper ce poste, explique celui qui a été délégué de 1997 à 2000, sous Lucien Bouchard.

On se demande de plus comment un personnage qui a appliqué « le petit catéchisme » de lutte contre la diplomatie québécoise pendant des années peut soudainement se mettre à défendre cette même diplomatie. Il faut savoir que la délégation du Québec à Paris, par son statut de « quasi-ambassade » acquis dans les années soixante, est une sorte de vaisseau amiral des relations internationales du Québec. Or, avec la nomination d'un ambassadeur canadien, on craint, dit M. Lucier, que « la rue Pergolèse ne devienne une annexe de la rue de Montaigne » (rue où se trouve l'ambassade du Canada). Selon nos informations, d'autres anciens délégués, même certains nommés par les libéraux, et qui ont refusé de nous parler, trouvent tout autant contestable la nomination de M. Licari.

« On ne peut baigner 30 ans dans la paranoïa fédérale pour ensuite mener le combat quotidien qui consiste à assurer la présence du Québec en France », dit crûment l'ancienne ministre des Relations internationales du Québec, Louise Beaudoin, aujourd'hui professeure associée au département d'histoire de

PARIS

l'UQAM. Mme Beaudoin, qui a elle aussi été déléguée du Québec à Paris en 1984 et 1985, précise que son opposition n'a rien de personnel puisque, en tant qu'ambassadeur, M. Licari n'était pas reconnu comme un de ceux qui, à l'endroit du Québec, se comportait comme un « faucon ».

L'actuel ministre des Relations internationales, Monique Gagnon-Tremblay, soulignait hier que la nomination d'un ancien ambassadeur du Canada comme délégué général du Québec à Paris n'est pas un précédent puisque Jean Chappellaine, qui occupa ce poste de 1965 à 1976, avait auparavant été ambassadeur du Canada en Suède, au Brésil et en Égypte. « Mais on n'est plus au temps de Jean Chappellaine », lance Louise Beaudoin. À l'époque, « on construisait la diplomatie québécoise ». Aujourd'hui, note-t-elle, le Québec a une diplomatie professionnelle, expérimentée. Mme Gagnon-Tremblay admet que plusieurs personnes issues du réseau québécois des Relations internationales auraient pu accéder à ce poste, « mais ce nom-là [M. Licari] a été retenu parce que c'est quelqu'un qui connaît bien M. Charest », explique-t-elle. Elle souligne que tous les premiers ministres du Québec depuis les années 60 ont tenu à confier ce poste clé à une personne en qui ils avaient une parfaite confiance.

Mais, selon le porte-parole péquiste en matière de relations internationales, Daniel Turp, la nomination de M. Licari illustre une « contradiction frappante » de Jean Charest. « Il plaide pour l'extension de la doctrine Gérin-Lajoie mais il nomme à Paris quelqu'un qui émane de l'appareil qui la combat depuis qu'elle existe! »

M. Licari, mathématicien et philosophe, a aussi été

affecté à Nairobi, à Alger, à Paris et à Rome et a représenté le Canada comme ambassadeur au Maroc, au Sénégal et au Vatican.

« Lors de ma dernière visite à Paris, a relaté Mme Gagnon-Tremblay, j'ai rencontré M. Abdou Diouf [ancien président du Sénégal maintenant secrétaire général de l'OIF], qui le connaît très bien parce que M. Licari a déjà été ambassadeur au Sénégal. »

De 1998 à 2000, M. Licari a été « en détachement » auprès de Secor, une firme dirigée par Marcel Côté et reconnue comme étant proche des libéraux de Jean Charest. Présent hier à l'assermantation du nouveau député libéral d'Outremont, Raymond Bachand (autre ancien de Secor), M. Côté a dit avoir un bon souvenir de M. Licari: « Il était à trois bureaux du mien, se souvient M. Côté. Je le taquinais parce qu'il était toujours en voyage! Mais le diplomate travaillait sur des dossiers internationaux, « surtout en Europe », alors que Secor venait d'ouvrir son bureau de Paris. « Il avait travaillé étroitement auprès de deux de nos clients canadiens, la division transport de Bombardier et un autre que je ne nomme pas », a dit M. Côté.

La ministre Gagnon-Tremblay ignorait, hier, si M. Licari avait démissionné de la fonction publique fédérale ou s'il prendrait sa retraite. Quant aux rumeurs selon lesquelles elle-même était intéressée par le poste, Mme Gagnon-Tremblay les trouve étranges. « Je ne sais pas d'où ça vient. Je n'ai jamais évoqué ça. Ce n'est pas un poste que je souhaiterais pour une fin de carrière, c'est trop actif », a-t-elle dit candidement.

Le Devoir

COUR

« La preuve n'établit pas non plus l'existence d'attitudes ou d'actes antisociaux envers les femmes, ni d'ailleurs envers les hommes. Personne n'a été contraint de se livrer à des activités sexuelles, n'a été payé pour s'y livrer, ni n'a été traité comme un simple objet sexuel servant à la gratification des autres. »

SUITE DE LA PAGE 1

dans le business de l'échangisme et compte bien lui faire prendre de l'expansion avec ce jugement. Le second s'est retiré de ce domaine aujourd'hui plus prometteur que jamais.

À L'Orage, Jean-Claude Labaye permettait aux couples et aux célibataires de se rencontrer et d'avoir des relations sexuelles à un étage « privé ». Pour y avoir accès, il fallait être membre et connaître la combinaison d'une serrure à numéro. Tous les clients de M. Labaye savaient dans quelle galère ils embarquaient en payant leur abonnement. Les ébats de groupe qui se déroulaient sur les matelas de fortune de L'Orage impliquaient des adultes certes libertins mais consentants.

Au Cœur à corps, seuls les couples libérés qui se reconnaissaient comme tels étaient admis à l'intérieur. Toutes les demi-heures, un rideau translucide tombait sur la piste de danse qui, l'espace d'une dizaine de minutes, se transformait en nid d'amour où s'ébattaient des dizaines de personnes. Encore là, personne n'ignorait la raison d'être du Cœur à corps.

À leurs procès respectifs, Jean-Claude Labaye et James Kouri ont fait l'objet de condamnations pour avoir tenu une maison de débauche, deux verdicts aujourd'hui renversés par la Cour suprême.

Personne n'a souffert des séances d'échangisme à L'Orage et au Cœur à corps, où seuls des adultes consentants se retrouvaient par passion charnelle. « La preuve n'établit pas non plus l'existence d'attitudes ou d'actes antisociaux envers les femmes, ni d'ailleurs envers les hommes. Personne n'a été contraint de se livrer à des activités sexuelles, n'a été payé pour s'y livrer, ni n'a été traité comme un simple objet sexuel servant à la gratification des autres », résume la Cour suprême. En pareilles circonstances, le droit pénal n'est d'aucune utilité.

Le tribunal fait un parallèle entre l'échangisme et la religion pour illustrer son point de vue. La société canadienne ne reconnaît pas officiellement une opinion religieuse au détriment des autres mais plutôt « la liberté d'avoir des opinions religieuses particulières ». Il en va autant en matière de sexualité. Une société pluraliste et démocratique doit être prête à tolérer une gamme de comportements sexuels variés, même s'ils ne sont pas adoptés par tous. Et ce, à la condition que la conduite sexuelle en question ne porte pas préjudice à des personnes ou à la société.

L'évolution des mœurs

Les affaires Labaye et Kouri marquent un tournant décisif dans l'appréciation des comportements indécentes par les tribunaux. La majorité affirme que le critère de la « tolérance de la société » ne suffit plus pour encadrer ou restreindre une conduite sexuelle. À l'avenir, la justice devra apprécier le préjudice causé à autrui ou à la société.

Cette nouvelle approche découle d'une lente évolution de la jurisprudence depuis 1985. Le Code criminel n'est d'aucun secours pour définir l'indécence. Il laisse cette tâche aux juges qui, de façon historique, se sont basés sur des « considérations subjectives », voire leurs propres valeurs, pour y parvenir. D'où l'importance d'un test objectif, affirme la Cour suprême. Les infractions criminelles doivent être définies « de telle manière que les citoyens, la police et les tribunaux puissent avoir une idée claire des actes qui sont interdits ».

Les juges dissidents Louis LeBel et Michel Bastarache ne souscrivent pas du tout à ce raisonnement.

qui amène selon eux « une rupture injustifiée avec les principes les plus importants de notre jurisprudence en matière d'indécence ». L'approche fondée sur le préjudice « prive également de toute pertinence les valeurs sociales que l'ensemble de la société canadienne considère important de protéger ».

L'avocat de James Kouri, Christian Desrosiers, a fait remarquer que l'échangisme est toléré depuis très longtemps en Europe, notamment dans les pays nordiques, en Allemagne et en France. « C'est plutôt la norme puritaine anglo-saxonne qui résistait encore, et là, on vient de franchir cette norme-là », a-t-il commenté.

Les décisions de la Cour suprême n'ouvrent pas la voie à la légalisation des bordels, loin de là. « Les comportements et le matériel sexuels qui risquent de porter une grave atteinte à l'autonomie et à la liberté des gens peuvent, à juste titre, faire l'objet de restrictions », précise la cour.

« C'est clair dans la loi que les maisons de débauche à des fins de prostitution sont encore interdites », a expliqué M. Desrosiers. L'hypocrisie de la société canadienne demeure toutefois intacte. « La prostitution n'est pas illégale. Tout ce qu'on veut, c'est ne pas la voir. On n'a pas le droit de solliciter ou de tenir une maison de débauche, mais si on passe un contrat privé entre deux adultes consentants, ce n'est pas une infraction. On ne veut pas criminaliser la prostitution et on ne veut pas la voir, et ça, ce n'est pas encore réglé », a affirmé M. Desrosiers.

Un échange de cadeaux

La Cour suprême a signalé « la fin de la clandestinité » pour les échangistes, a affirmé hier l'avocat Bernard Corbeil, qui avait représenté Jean-Paul Labaye en première instance.

Valérie Chesnel, propriétaire du club 1082 et de l'auberge L'Eclipse, s'attend à ce que des centaines de curieux défilent dans son bar de l'avenue Rosemont au cours des prochaines semaines. « On s'attend à ce que les gens soient moins stressés, moins gênés et plus à l'aise avec tout ça. Ils vont pouvoir arrêter de se cacher », a-t-elle dit.

Le club 1082 attire en moyenne 600 visiteurs par jour les fins de semaine et se targue de compter 14 000 membres. La famille Chesnel est fort active dans le domaine de l'échangisme. Le père, Denis Chesnel, exploite un club échangiste à Brossard tandis que son autre fille, Brigitte, s'occupait du bar de l'avenue Rosemont lorsque les policiers y ont effectué une descente il y a quelques années. Brigitte Chesnel garde un souvenir amer de sa condamnation pour avoir tenu une maison de débauche compte tenu du jugement rendu hier par la Cour suprême. « Je trouve ça un peu injuste », a-t-elle dit.

Les échangistes espèrent maintenant que les curieux viendront s'enquérir de leur mode de vie. Au 1082, il ne se passe rien au rez-de-chaussée, où se trouve un bar et un restaurant ouverts à tous. Un peu comme à L'Orage à l'époque, il faut devenir membre pour monter à l'étage et donner libre cours à la réalisation de ses fantasmes.

« L'humain est un être de variété et de nouveauté », a lancé l'avocat Bernard Corbeil. Il ne mange pas toujours la même chose et ne s'habille pas toujours de la même façon. « Pourquoi ce ne serait pas la même chose pour le sexe? », s'interroge-t-il. Grâce à la Cour suprême, les Canadiens sont désormais libres de le vérifier d'eux-mêmes. Et ils seront accueillis à bras ouverts par une communauté certes dénuée mais fort inclusive.

Le Devoir

Le Devoir

ÉVOLUTION

SUITE DE LA PAGE 1

que 74 % des Québécois se disaient tolérants par rapport à l'échangisme alors que 15 % étaient tentés par cette pratique.

Le juriste Julius Grey a pour sa part noté que le jugement rendu hier s'inscrit dans la lignée des décisions des dernières années qui reconnaissent des droits égaux aux homosexuels, permettent les danses contact (les fameuses danses à 10 \$) ou encore limitent le concept d'obscénité à la sexualité accompagnée de violence, avec des enfants ou carrément dégradante (la bestialité, par exemple). « Il est maintenant inconcevable d'avoir une société démocratique dans la forme, comme la société victorienne, mais qui réprime la sexualité. Cela fait partie de la longue tendance de la Cour suprême du Canada d'interpréter les questions sexuelles en faveur de la liberté », constate M. Grey, qui n'a pas hésité à qualifier la décision d'« excellente ».

Ainsi, seules les pratiques qui causent des dommages aux participants ou à la société peuvent être prosrites, a précisé le juriste.

Pour M. Campbell, l'évolution de la société en matière de mœurs a été très rapide au cours des dernières décennies. « Il fut un temps où la masturbation était vue comme un comportement déviant alors que c'est maintenant vu comme un comportement humain, acceptable et tout à fait correct », a souligné le sexologue, notant également qu'il n'y a plus de sanctions sociales très fortes en matière d'infidélité, bien que cela cause maintes ruptures de couples.

Autre signe d'un seuil de tolérance élevé face à l'échangisme au sein de la société: aucun lobby organisé ne s'est élevé pour dénoncer cette pratique. « Ça ne dérange pas assez pour que des gens se regroupent et fassent pression », a fait observer M. Campbell, convaincu que la question de la légalisation de la prostitution est appelée à revenir sur le tapis à la faveur du jugement.

Sa collègue, la sexologue Sylvie Lavallée, est ambivalente quant aux effets du jugement. Elle s'inquiète à l'idée que les jeunes, qui explorent déjà la sexualité sur Internet, puissent ensuite être tentés par l'échangisme maintenant qu'il est reconnu comme étant légal. « Ça repousse les limites. Sur un plan plus philosophique, ça remet en question la notion de couple », a-t-elle fait remarquer.

Cela étant, Mme Lavallée ne condamne pas pour autant le jugement qui légalise les clubs échangistes. Cela s'adresse néanmoins à une « clientèle archi particulière, qui a des fantasmes hors normes. [...] Tant mieux pour eux ».

« J'aime mieux ça que ce qu'Internet peut organiser. Au moins, il y a des règles, c'est un peu encadré », a fait valoir la sexologue. La pratique n'en demeure pas moins controversée et ne s'adresse pas à tout le monde, a-t-elle ajouté, la qualifiant de « franchement pas nécessaire ».

Si le jugement est reçu comme un « cadeau de Noël » à l'Association des échangistes du Québec, qui compte 12 000 membres actifs, on espère néanmoins que cela n'entraînera pas un engouement démesuré pour cette activité « si on veut que l'échangisme reste propre », a fait valoir le président de cette association, Jean Hamel.

M. Hamel soutient que l'alcool est loin de couler à flots et que les drogues sont carrément absentes des clubs échangistes, contrairement aux débits de boisson. « Dans une discothèque conformiste, où il y a beaucoup de consommation d'alcool et de drogue, un homme peut obliger une femme à le suivre ou lui mettre la main sur les fesses sans qu'elle soit consentante. Dans un club échangiste, quand une femme a une main sur un sein, c'est parce qu'elle l'a voulu », a affirmé le porte-parole échangiste.

M. Hamel soutient que ce secteur a atteint un certain équilibre entre le nombre de places et le nombre d'échangistes. A preuve, environ quatre ou cinq nouveaux clubs ouvrent chaque année et autant ferment. Si le jugement de la Cour suprême risque de donner une publicité importante à cette pratique, M. Hamel a cependant fait remarquer que la Cour municipale avait rendu un jugement confirmant sa légalité en 2003, ce qui avait déjà rassuré bon nombre de gens craignant d'être arrêtés lors d'une opération policière. « C'est la cerise sur le sundae, mais le sundae, on l'a eu en 2003. »

Fondée à l'origine pour faire pression sur les autorités et mettre fin à la clandestinité de cette activité, l'Association des échangistes du Québec pourrait maintenant se transformer en gardienne de l'« étiquette » échangiste en certifiant des établissements, a avancé son président.

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390